

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Joseph MARIETAN

Pie X et la Musique sacrée

Dans *L'Eveil (Echos de Saint-Maurice)*, 1908, tome 10, p. 305-309

© Abbaye de Saint-Maurice 2010

Pie X et la Musique sacrée

Le monde catholique célèbre avec enthousiasme le Jubilé de Pie X. Des tours de nos magnifiques basiliques comme de l'humble clocher du village s'échappe le cri de l'allégresse. Et le calme de la nature qui se tait, permet aux échos lointains de répéter plus fidèlement les sons de ce concert fait tout entier de pieuse harmonie et de douce mélancolie.

A ce chant des cloches nous joindrons celui de nos cœurs. Nous chanterons le Vicaire de Jésus-Christ et nous bénirons le Seigneur de nous avoir donné, dans Pie X, un tel Maître et un tel Père. Nous ferons plus : pour offrir au Pape un témoignage de notre filial attachement, nous travaillerons, dans notre modeste sphère, à la réalisation de ses désirs.

« Tout restaurer dans le Christ » tel est le programme qu'il s'est tracé. Tel est aussi le mot que nous voudrions redire aujourd'hui, d'une manière spéciale, à tous ceux qui s'intéressent au Chant religieux. N'est-ce pas à sa restauration, que Pie X, « à peine élevé au suprême honneur du Pontificat », a cru devoir apporter ses premiers soins ? Et pourquoi estimait-il « urgent, dès ce moment, de résumer brièvement les principes qui règlent la Musique sacrée dans les fonctions du culte » ? Parce que « la Musique sacrée, comme partie intégrante de la liturgie solennelle, participe à sa fin générale, qui est la gloire de Dieu avec la sanctification et l'édification des fidèles ». Elle est partie intégrante ; non pas, ajoute Dom Pothier, « à titre d'un bel accessoire destiné à relever, de concert avec la pompe des cérémonies, la splendeur et la dignité du culte divin ; il a cet effet, sans doute, mais son rôle principal, ne l'oublions pas, rôle qui la fait pénétrer dans

l'intime même de la Liturgie, est de s'unir aux paroles saintes pour en compléter l'expression ». (*)

C'est ce qu'avait si bien compris le Moyen-âge. Dans des mélodies toute pleines de foi, telle que le *Dies iræ*, le *Victimæ paschali*, le *Lauda Sion*, il avait réussi à exprimer d'une façon merveilleuse les besoins infiniment variés de l'âme.

Et si le peuple fidèle trouvait, sur les murs des églises, traduits en fresques superbes, les dogmes du *Credo*, il les entendait aussi chanter, et avec une expression, une variété d'accents merveilleusement propres à faire pénétrer dans son intelligence et dans son cœur les grandes vérités de la foi. Lui-même prenait une part active à cet office, à ce concert de louanges. Le chant était, pour lui, le moyen d'affirmer sa foi et de s'y attacher par toutes les fibres de son être. Tout, en un mot, dans la célébration des saints mystères, était destiné à fixer l'esprit et à gagner le cœur des fidèles.

Que nous sommes loin de ces heureux temps ! Pie X désire nous y ramener. Parlant du chant Grégorien, il dit, en effet, qu'on doit « s'efforcer de le restituer dans l'usage du peuple, afin que les fidèles prennent de nouveau une part plus active aux offices ecclésiastiques, comme ils en avaient la coutume autrefois ».

N'y aurait-il pas là un puissant moyen d'attirer la foule qui, au lieu de s'ennuyer dans nos églises, y trouverait de réelles jouissances ? Ne serait-ce pas lui réapprendre en même temps le grand devoir social de la prière publique ? Quel beau spectacle que celui d'une paroisse réunie au pied des autels, pour chercher dans un chant commun, l'oubli de tout ce qui divise les cœurs ! De cette harmonie des voix naîtrait un sentiment plus profond de cette grande et belle fraternité chrétienne auquel on reconnaissait les fidèles de

(*) Dom Pothier, *les Mélodies grégoriennes*.

la primitive Eglise. Avec quel accent de conviction le peuple tout entier pourrait ainsi célébrer les joies de la vraie vie de famille, qu'offre à ses enfants, l'Eglise notre Mère !

Il se sentirait davantage *chez lui* dans la Maison de Dieu ; il y reviendrait avec plus de plaisir, parce qu'il y aurait goûté plus de joie. Le peuple surtout aime la vie. Or, c'est précisément la sensation qu'il éprouvera le jour où, par sa participation aux chants liturgiques, il se sentira soulevé, et arraché à cet état de passivité qui, hélas ! est devenu si général.

Mais quel chant devra-t-on adopter ? Pie X précise très nettement ce point dans ce Code juridique de la Musique sacrée qu'est le *Motu Proprio*. « Le chant propre de l'Eglise romaine, dit-il, le seul qu'elle ait hérité des anciens Pères, qu'elle a jalousement gardé depuis de longs siècles dans ses manuscrits liturgiques, *qu'elle propose directement aux fidèles...*, que les travaux les plus récents ont si heureusement restitué dans son intégrité et sa pureté » c'est « l'antique chant grégorien traditionnel. » C'est lui qui possède « à un degré suprême les qualités qui sont propres à la liturgie, *la sainteté, la bonté de la forme, l'universalité.* »

« Né, pour ainsi dire, avec l'Eglise, grandissant avec elle, il est l'écho de la *Laus perennis* qui traverse les siècles avec son cantique toujours ancien, toujours nouveau..., *de cette Louange divine* qui s'est fait entendre dans les sombres retraites des catacombes et les solitudes des déserts, avant d'éclater brillante et enthousiaste, sous les voûtes de nos basiliques. » (*)

C'est ce chant que le Pape impose sans exclure pourtant la musique polyphone sérieuse. Dans les mélodies grégoriennes se trouve le vrai moyen « de

(*) Mgr Robert du Botneau, *Le Motu Proprio de Pie X*, passim.

s'insinuer facilement dans l'âme des auditeurs et d'y exciter des mouvements pieux et des pensées salutaires. » (*)

Et Pie X ajoute que l'on peut « en tout raisonnement, établir la loi générale suivante : une composition pour l'église est d'autant plus sacrée et liturgique qu'elle se rapproche davantage de la conduite, de l'inspiration et de la saveur propre aux mélodies grégoriennes ; et elle est d'autant moins digne du temple, qu'elle est reconnue comme s'éloignant plus de ce modèle suprême ».

Tout dans ce chant contribue, en effet, à faire prier. Ses périodes pleines de gravité et de calme incitent l'âme au recueillement et la disposent à recevoir la grâce. L'onction de piété qui se dégage de ces mélodies supra-terrestres est si pénétrante qu'il devient impossible de ne pas se laisser toucher. On se sent comme enveloppé par une atmosphère si apaisante que le bruit des préoccupations et des passions humaines s'éteint lentement pour laisser l'âme seule en face des grands mystères de l'autel.

Aussi, ces mélodies sont-elles devenues « la formule authentique de la prière du peuple chrétien, si belle qu'on l'a crue inspirée » (*) Et il semble, au sortir d'un office qui a été accompagné de ce chant, que l'on sent plus vivement la transition du saint lieu au terre-à-terre de la vie ordinaire. L'impression de douce paix, produite sur l'âme, exerce comme une attirance qui nous fait souhaiter de revivre les heures passées dans la Maison de Dieu.

Sachons donc utiliser cette action bienfaisante du chant religieux pour ramener les fidèles à l'Eglise ou les y retenir. Usons de ce moyen d'apostolat. Il a réussi

(*) S.S. Léon XIII dans sa lettre à Dom Delatte, Abbé de Solesme.

(*) Dom Cagin, *Archaïsme et progrès dans la restauration des mélodies grégoriennes.*

autrefois à grouper les peuples barbares sous la discipline de l'Eglise. Il ne sera pas moins efficace auprès des hommes de notre siècle.

Mais à qui incombe ce devoir ? Par quel moyen réaliser les désirs du Pape ? C'est ce que nous voudrions étudier dans un prochain article.

J. MARIÉTAN